

Réponse au postulat de Vincent Brayer et consorts
« Pour une médiation culturelle coordonnée, ciblée et innovante »

Rapport-préavis N° 2026 / 28

Lausanne, le 18 juin 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

La Municipalité de Lausanne répond au postulat de Vincent Brayer et consorts en faveur d'une médiation culturelle coordonnée, ciblée et innovante. Les postulants demandent d'exiger des institutions subventionnées une offre inclusive pour les publics éloignés, de s'ancrer dans les quartiers par des actions participatives « hors les murs » au long cours, de mieux coordonner le soutien Ville-Canton et de recenser régulièrement ces actions.

La Municipalité souligne que ces objectifs sont déjà largement intégrés à sa politique d'accès et de participation culturelle. Depuis janvier 2026, des exigences de médiation renforcées sont inscrites dans les conventions de subventionnement quadriennal. Depuis 2022, une politique d'accès à la culture et de participation culturelle¹ a été mise en place. Reposant sur cinq axes stratégiques, elle est de la responsabilité du Service de la culture en concertation et en complémentarité avec les autres services communaux. De plus, l'appel à projets « Participation culturelle », a déjà soutenu 28 initiatives de proximité. De nombreuses actions de terrain coexistent, comme le Budget participatif, la Caravane des Quartiers, ainsi que des collaborations interservices ciblées sur l'enfance, les aînés ou l'intégration. Des groupes de travail internes, des assises de l'accès à la culture (2020), des études des publics de la culture (1999 et 2018) ainsi qu'un monitoring des publics, actualisé en 2026 et prochainement publié, accompagnent cette politique.

Le présent rapport-préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

- 7. Une vie culturelle passionnante
- 6. L'intégration & la citoyenneté
- 14. Une administration exemplaire

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de Vincent Brayer et consorts « Pour une médiation culturelle coordonnée, ciblée et innovante », déposé le 21 janvier 2022 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 8 mars 2022.

Le présent postulat invite la Municipalité à exiger des institutions subventionnées par la Ville une offre solide et inclusive en médiation culturelle destinée aux publics enfants et adultes aujourd'hui moins concernés. Il est demandé d'étudier comment ces institutions peuvent

¹ <https://www.lausanne.ch/officiel/administration/culture-et-developpement-urbain/culture/publications/politique-acces-culture.html>

s'ouvrir à la vie de quartier pour en devenir des acteurs permanents, tout en menant des actions participatives et « hors les murs » sur de longues durées afin de permettre aux personnes éloignées de l'offre actuelle de développer leur propre langage artistique.

Les postulantes et postulants proposent également de mener une politique proactive en renforçant drastiquement les médiations de terrain auprès des publics empêchés ou non captifs, selon les tendances de l'éducation artistique. Ils suggèrent enfin d'engager une coordination approfondie entre la Ville et le Canton pour subventionner correctement les structures au carrefour de l'éducation et de la culture, à l'instar de l'Association Vaudoise des Liges d'Improvisation, et de réaliser à intervalle régulier un inventaire des actions de médiation menées par les institutions lausannoises subventionnées.

3. Réponse au postulat de M. Vincent Brayer et consorts « Pour une médiation culturelle coordonnée, ciblée et innovante »

La Municipalité attache une grande importance à mener une politique de médiation culturelle coordonnée, ciblée et innovante, notamment à destination des publics sociologiquement éloignés et susceptible de rayonner sur l'ensemble du territoire. Si la médiation figurait comme un point d'attention dans les conventions avec les institutions subventionnées, elle est désormais intégrée et précisée depuis janvier 2026 dans les nouvelles conventions de subventionnement quadriennal.

Depuis 2022, à travers l'appel à projets « Participation culturelle », outre les activités actuelles destinées aux écoles et permettent de toucher 15'000 élèves, la Municipalité soutient chaque année des initiatives innovantes visant des publics peu ou pas usagers de l'offre culturelle. Sélectionnés par une Commission interservices, 28 projets ont été soutenus à ce jour, portant sur des thématiques telles que l'accessibilité universelle, l'inclusion et les questions de genre, l'action culturelle de proximité, l'action sociale (notamment pour les publics précarisés ou éloignés de l'offre culturelle) ainsi que la vie de quartier (familles).

De nombreuses collaborations se développent entre services communaux dans le cadre de groupes de travail tels que le groupe de référence Enfance, le Pôle Expertise Participation ou le Groupe interne Médiation culturelle. Concrètement depuis 2020, la Municipalité a notamment mis en place les mesures suivantes :

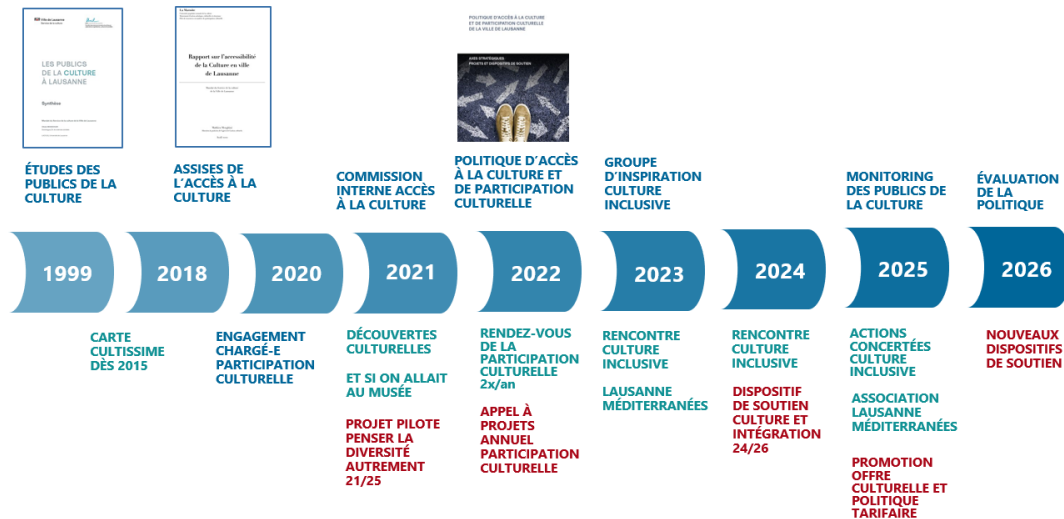
- 2021 : les « Découvertes culturelles » dans les crèches, APEMS et centres socioculturels (18 propositions culturelles présentées dans une soixantaine de lieux durant la pandémie) ;
- Dès 2021 : les visites guidées gratuites « Et si on allait au musée ? » pour les groupes scolaires ou d'accueil de l'enfance ;
- Dès 2021 : la participation à des événements comme la « Journée Osez tous les métiers » ou la Journée internationale de la démocratie.
- Dès 2022 : « Empruntez un musée en bibliothèque », une collaboration entre les Bibliothèques de la Ville et les trois musées communaux ;
- De 2021 à 2025 : le projet-pilote « Penser la diversité autrement » qui a fait l'objet d'une rencontre professionnelle et d'un rapport ;
- De 2024 à 2026 : le dispositif « Culture et intégration », soutenant, pendant trois ans, trois festivals interculturels dans le développement de leurs démarches pour inscrire leur action dans le temps et favoriser leur structuration ;

La Municipalité est également attentive à la création d'un réseau de partenaires actifs et engagés. Concrètement, la Municipalité a notamment organisé les rencontres professionnelles suivantes :

- depuis 2022, deux fois par an, les « Rendez-vous de la participation culturelle » rassemblent à Pyxis les actrices et acteurs culturels, sociaux et associatifs avec pour objectif de favoriser l'échange d'expériences et la valorisation des bonnes pratiques ;

- deux rencontres « Culture inclusive » ont été organisées (2023 et 2024) conjointement avec la Direction générale de la culture du Canton de Vaud et un groupe d'inspiration réunissant des personnes en situation de handicap et professionnelles du domaine.

MESURES ET ACTIONS DANS LE TEMPS



Pour renforcer sur le long terme la médiation en dehors des murs des institutions culturelles et mieux intégrer la culture dans la vie de quartier, plusieurs services communaux ont développés des dispositifs visant à stimuler la participation des habitantes et habitants, à l'exemple :

- du Budget participatif (depuis 2019) ;
- de l'action de la Fondation pour l'Animation Socioculturelle Lausannoise et de ses 17 centres socioculturels notamment avec les Places au soleil (depuis 2018) ;
- de la Caravane des Quartiers (depuis 2010) visant à renforcer les liens sociaux, culturels et intergénérationnels dans les quartiers ;
- de l'appel à projets « Culture et tout-petits » pour encourager l'accès à la culture dès le plus jeune âge dans les lieux d'accueil de l'enfance ou en extérieur (dès 2025) ;
- de l'appel à projets « Participation culturelle » (depuis 2022).

Une évaluation de la politique d'accès à la culture et de participation culturelle est en cours (printemps 2026) afin de mesurer l'impact des actions menées et définir les adaptations ou initiatives à apporter à l'avenir.

Sont organisés, entre autres, trois « Rendez-vous citoyens » (2026) en collaboration avec le Bureau lausannois pour les immigrés, une conférence « Culture et seniors » (février 2026) et une projection spéciale seniors (depuis 2024) en partenariat avec la Délégation aux seniors, ainsi que des balades culturelles pour les écoles et les APEMS, en lien avec le Mouvement des Aînés Vaud (dès 2026), des ordonnances culturelles dans les trois musées communaux (projet-pilote 2026).

La Municipalité veille également à une communication ciblée et inclusive. Automne 2025, l'agenda des événements de la Ville de Lausanne a fait peau neuve avec une nouvelle identité graphique, des contenus rédactionnels enrichis et des filtres de recherche améliorés. En 2026, le Service de la culture a produit un flyer – sous forme de marque-page – pour promouvoir l'agenda en ligne.

Enfin, la Ville œuvre à une coordination régulière avec le canton et à la valorisation des actions de médiation à travers des réseaux et partenariats, tels que l'association Médiation

culturelle suisse, Culture inclusive de Pro Infirmis ou le Groupe d'inspiration Culture inclusive réunissant des personnes concernées.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de M. Vincent Brayer et consorts.

4. Impact sur le climat et le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

A travers la mise en œuvre de nouvelles mesures et dispositifs de soutien pour encourager l'accessibilité universelle, ce rapport-préavis impactera de manière positive l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

7. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2026 / 28 de la Municipalité, du 18 juin 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Vincent Brayer et consorts :
« Pour une médiation culturelle coordonnée, ciblée et innovante » acte des analyses, des orientations et des engagements de la Municipalité

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter